

COMPTE-RENDU N° 9/17
DU CONSEIL MUNICIPAL DE BREVANS
SEANCE DU LUNDI 20 NOVEMBRE 2017 à 20H30

Présents : FUMEY, BUSSIÈRE, VACELET, FRATER, GINDRE, MIGER, PAILLARD, RICHARD, SEIGNEZ, VALCHER, GIET, CHEVALIER, LANOY

Excusée : DRUET

Absent : PINGON

Secrétaire séance : RICHARD M.C.

Prochaine séance du conseil municipal : Lundi 18 décembre 2017

Le compte-rendu du conseil municipal du 23 octobre 2017 est adopté à l'unanimité.

Les colis de Noël seront distribués le mercredi 20 décembre 2017 à 15h00.

Le Maire rappelle le concert organisé le 3 février 2018 à la commanderie de Dole avec les groupes EDEN GROUP et TALISMANS en présence de l'association 13onze15 (association des victimes des attentats de Paris).

ORDRE DU JOUR

I COMPTES RENDUS DELEGATIONS

Conseil école du 9 novembre 2017 représenté par Mme VACELET : Présentation de l'équipe pédagogique ; résultats des élections de parents d'élèves ; effectifs : 91 élèves ; prévisions : 15 PSM sont prévus en septembre 2018 et 14 CM2 partiront en 6^{ème} ; le règlement intérieur des écoles a été voté ; Choix des rythmes scolaires : le conseil d'école a voté pour la semaine à 4 jours et demi. Le conseil communautaire prendra la décision selon le choix de la majorité des conseils d'école ; mise aux normes de l'accessibilité de la salle de classe située au-dessus du centre de loisirs ; les instituteurs demandent à occuper la salle polyvalente lors de créneaux disponibles. Un planning de l'utilisation de la salle sera effectué ; les instituteurs soulèvent le problème de circulation dans la cour de l'école le mardi après-midi lorsque le club du 3^{ème} âge arrive. I sera demandé au club de décaler l'horaire ; les moustiquaires de la salle polyvalente se détériorent. Il est demandé aux enfants de ne plus s'asseoir sur les bords de fenêtre. L'instituteur a fait un rappel aux enfants et aux parents d'élèves pour donner les consignes sur le comportement à adopter dans le bus quand il n'y a pas d'accompagnateur adulte.

Commission emploi insertion du 9 novembre 2017 représentée par Mme BUSSIÈRE : Présentation des actions engagées par le Grand Dole par les différentes associations en 2017 et les appels à projets pour 2018. Il a été demandé que les montants non consommés en fin d'année soient reportés sur l'année suivante.

Démonstration d'une benne motorisée par le SICTOM de Dole : Mme BUSSIÈRE a assisté à la démonstration d'une benne motorisée équipée d'un bras qui prend seul les bacs en 45 secondes. Ces bennes sont destinées en milieu rural, aux zones commerciales et économiques, exclu le centre-ville.

Assemblée générale du SICTOM : lecture de l'ordre du jour par Mme BUSSIÈRE qui n'a pas pu être présente mais avait participé à la réunion de bureau au préalable : avenants et marchés publics, participation financière dans le cadre de la mise en place de conteneurs enterrés ou semi-enterrés verre et papier, modification des statuts du SYDOM, test benne robotisée, propositions d'évolution des avantages sociaux des agents, point sur le travail du groupe de réflexion.

Réunion Pass' Santé Jeunes représentée par Mme BUSSIÈRE : Ce pass'santé jeunes est initié par l'agence Régionale de Santé de Bourgogne Franche-Comté concernant la santé des jeunes de 8 à 18 ans. Il s'articule autour de trois axes : un site internet destiné aux jeunes et à leur entourage où l'on peut trouver différentes thématiques de santé, un site internet à destination des professionnels concernés par la santé des jeunes pour les accompagner dans la création et l'animation d'actions de prévention et d'éducation, une démarche territoriale dans les domaines de la santé, l'enseignement, le sport, les loisirs. Notre référent sera à l'Espace Santé à Dole.

Bowling le BH : Monsieur le Maire s'est retiré de la salle. L'adjoint, Denis GINDRE a pris la parole pour informer les élus de la situation du bowling LE BH. Un arrêté de fermeture a été pris le 9 novembre 2017 et envoyé par lettre recommandée à l'exploitant. Une requête en référé a été déposée le 10 novembre 2017 par l'exploitant auprès du Tribunal Administratif de Besançon. Le maire est convoqué à ce dernier lors de son audience du 27 novembre 2017.

Colis de Noël : Mme VACELET et BUSSIÈRE ont informé le conseil du projet d'achat pour la remise du colis de Noël. Ce projet sera proposé en CCAS le 21 novembre 2017.

II Travaux Avenue Eisenhower : suivi du dossier :

Un pré-piquetage a été effectué par le SIDEC concernant l'effacement des réseaux. Les plans nous ont été envoyés par mail ce jour. Le montant de la participation pour la commune serait de l'ordre de 170 K€ TTC. Le Maire prendra contact avec le SIDEC pour travailler sur ces plans et l'étude financière. Au vu du montant proposé, il se pourrait que ce dossier soit annulé pour diverses raisons (financières et techniques).

L'ouverture des offres pour les travaux d'aménagement de l'avenue Eisenhower a eu lieu le mercredi 8 novembre 2017. Au vu des résultats, l'entreprise BONNEFOY pour le lot VRD et l'entreprise ADTEC pour le lot tests sont les mieux disants. Après en avoir délibéré, le conseil municipal décide de retenir l'entreprise BONNEFOY pour la VRD pour un montant de 212 065.24 € HT et l'entreprise ADTEC pour le lot tests pour un montant de 4 172.40 € HT. Le conseil municipal autorise le Maire à signer les marchés correspondants, à poursuivre avec le SIDEC la réalisation de cette opération et à assurer cette opération par autofinancement et emprunt. Délibération votée à l'unanimité.

III SOGEDO :

Renouvellement du contrat pour la surveillance et l'entretien du poste de relèvement au Parc de Brevans : la prestation de service pour la surveillance et l'entretien du poste de relèvement arrive à échéance le 31 décembre 2017. Après lecture du contrat, le conseil municipal confie la surveillance et l'entretien du poste à la SOGEDO, accepte les conditions présentées dans le contrat et autorise le Maire à le signer. Il sera applicable au 1^{er} janvier 2018. Délibération votée à l'unanimité. Indexation contractuelle des tarifs des prestations de service « facturation redevance assainissement » et « surveillance et entretien du poste au Parc » : le Maire annonce pour information les tarifs actualisés de ces prestations.

IV DETR (Dotation d'Équipement des Territoires Ruraux) : Acquisition d'un élévateur pour personnes à mobilité réduite :

Le maire propose de solliciter une subvention auprès de l'Etat au titre de la DETR 2018 pour l'acquisition d'un élévateur pour personnes à mobilité réduite qui sera installé pour accéder à la salle de classe au-dessus du centre de loisirs, comme le demande l'Etat. Un devis avait été demandé fin 2016. Le maire demandera à l'entreprise de réactualiser ce devis pour pouvoir déposer ce dossier avant le 19 janvier 2018. Un devis concernant la maçonnerie sera sollicité également auprès d'une entreprise. Ce dossier sera présenté à la prochaine séance du conseil municipal pour délibérer sur ce projet, approuver un plan de financement prévisionnel et solliciter une subvention auprès de l'Etat.

V PLUi : informations sur les réunions de travail :

Une réunion de travail avec le bureau d'études URBICAND a eu lieu le mercredi 15 novembre 2017 avec les conseillers municipaux. Un travail a déjà été réalisé par ce cabinet qui a présenté la carte de spatialisation des zones d'activités actuelles et programmées au PLUI, la proposition de projet communal, la carte de repérage du potentiel foncier. La commune souhaite donner personnellement ses objectifs. Un travail sera réalisé avec les élus de Brevans avant de rencontrer de

nouveau le cabinet d'étude. Le Maire propose de se réunir le vendredi 15 décembre 2017 à 18h en mairie de Brevans afin de travailler sur les dents creuses, le repérage patrimonial, et les zones à développer. Le maire rappelle la réunion au manège de Brack à Dole le jeudi 23 novembre 2017 à 20h qui concerne le cœur de l'agglomération dans le cadre du PLUi. La famille MARTIN a déposé un certificat d'urbanisme opérationnel sur leurs terrains. Le service urbanisme du Grand dole a demandé si la commune voulait appliquer le PLU actuel ou faire un avis à surseoir pendant la phase de travail du PLUi. La commune souhaite que ce certificat d'urbanisme soit traité avec les prescriptions du PLU actuel.

VII BUDGET : Décisions modificatives

Afin de pouvoir mandater des dépenses concernant le FPIC (Fonds national de Péréquation des ressources Intercommunales et Communales) et du matériel d'investissement, il est nécessaire d'ouvrir des crédits dans les chapitres comme suit :

FPIC :

Compte 739223 : + 9 €

Compte 6228 : - 9 €

Matériel d'investissement :

Compte 2188 : - 1 500 €

Compte 2315 : - 1 500 €

Le conseil municipal autorise le maire à signer ces décisions modificatives afin de pouvoir mandater ces factures. Délibération votée à l'unanimité.

VII] Recensement de la population : Recrutement de deux agents recenseurs et détermination de la rémunération :

Le recensement de la population se déroulera du 18 janvier au 17 février 2018. Il est nécessaire de recruter deux agents recenseurs. Le Maire propose, après avoir effectué les entretiens des candidats avec le bureau municipal, de recruter Mme BUDIN Elisabeth et Mme NICOLET Elisa, demandeurs d'emplois. La dotation de recensement fixée pour Brevans est de 1298 € en baisse depuis 2013 puisque celle-ci s'élevait à 1414 € Le maire propose de fixer la rémunération à 1414 € brut pour chaque agent recenseur. Le conseil municipal après en avoir délibéré autorise le Maire à signer les contrats avec Mmes BUDIN et NICOLET ainsi que les arrêtés de nomination correspondants, accepte de fixer la rémunération à 1414 € brut et à signer tous documents relatifs à cette affaire. Délibération votée à l'unanimité.

VIII TARIFS MUNICIPAUX : Le conseil municipal décide de fixer les tarifs municipaux pour l'année 2018 comme suit :

- Location du terrain de tennis : Brevannais : 20 € Extérieurs : 40 €. Une caution de 10€ sera encaissée pour le badge et remboursée dès sa remise en cas de résiliation de l'abonnement.
- Concessions cimetière et columbarium : il est précisé que dès l'abandon d'une concession, le monument sera enlevé par la famille et à sa charge.
Concession trentenaire : 110 € ; concession cinquantenaire : 160 €
Concession columbarium : 15 ans : 170 € ; 30 ans : 220 €
Renouvellement concession columbarium : 15 ans : 70 € ; 30 ans : 110 €. Délibération votée à l'unanimité.
- Affouage : le prix du lot d'affouage est fixé à 5€ le stère.
Délibération votée à l'unanimité.

IX] TARIFS DE LA LOCATION DE LA SALLE POLYVALENTE ANNEE 2019 :

Le conseil municipal fixe pour l'année 2019 les tarifs de la location de la salle polyvalente Jean Ferrat comme suit :

- * Brevannais :
 - Week-end: 125 EUROS
 - Location vaisselle: 40 EUROS
 - Chèque de caution: 1000 EUROS
- * Extérieurs:
 - Week-end: 225 EUROS
 - Location vaisselle: 40 EUROS
 - Chèque de caution: 1000 EUROS
- Location salle polyvalente pour un après-midi uniquement pour les brevannais:
Prix: 45 EUROS (forfait récurage inclus) Chèque de caution: 1000 EUROS Si location salle + vaisselle: 70 EUROS tout compris
- Location salle polyvalente pour une association extérieure à la commune:
Week-end: 200 EUROS (forfait récurage inclus) Chèque de caution: 1000 EUROS
- Location de la salle polyvalente pour une association extérieure à la commune pour un après-midi uniquement:
Prix: 110 EUROS (forfait récurage inclus) Chèque de caution: 1000 EUROS
- Location salle polyvalente sans la vaisselle aux personnes extérieures à la commune pour un après-midi seulement:
Prix: 60 EUROS (forfait récurage inclus) Chèque de caution: 1000 EUROS
- Location de la salle Juillet et Août :
La salle sera louée uniquement pour les mariages de brevannais:
Prix: 125 EUROS (forfait récurage inclus) Chèque de caution: 1000 EUROS
Location vaisselle : 40 €
Sinon elle sera louée uniquement le dimanche:
Prix: 80 EUROS (forfait récurage inclus) Chèque de caution: 1000 EUROS
Location vaisselle : 40 €
- Mise à disposition gratuite de la salle aux associations communales. Ménage des locaux effectué par les associations.
- Mise à disposition gratuite de la salle, à la famille d'un défunt domicilié sur la commune ou contribuable sur la commune, pour une réception organisée après les obsèques. Ménage effectué par la famille.
- Mise à disposition de la salle polyvalente aux écoles avec une restriction en cas de besoin de l'utilisation de la salle par une famille de défunt.
- Location de la salle à des mineurs brevannais : présence obligatoire d'un représentant légal majeur.
- Pas de location de salle à des mineurs extérieurs à la commune.
- Location salle polyvalente le 31 décembre : Priorité aux associations communales et aux Brevannais. Réservation jusqu'au 15 septembre de chaque année. Passé ce délai, les personnes extérieures à la commune pourront la réserver.
Délibération votée à l'unanimité.

X] DETERMINATION DES SUBVENTIONS 2018 VERSEES A DIVERS ORGANISMES:

Le conseil municipal décide de verser une subvention de 50 € aux organismes suivants : Souvenir Français, APEI, Prodessa, Association des dons d'organes et de tissus, bénévoles donneurs de sang, ANACR, Resto du cœur, Association des amis de Pasteur, harmonie de Dole, Association Prévention routière, AFM, PEP39, Bleuets de France, Fondation du patrimoine, la chorale qui sera présente à la cérémonie du bois des Ruppes, la banque alimentaire, l'AICAF du Pays dolois (société de chasse pour la régulation des pigeons) club du Gai Logis. Une subvention de 30 € est versée à l'Espace santé (droit d'adhésion). Délibération votée à l'unanimité.

X] REGLEMENT AFFOUAGE:

M. GINDRE donne lecture du nouveau règlement d'affouage pour la saison 2017/2018. Le changement notable cette année est l'autorisation de débardage au fur et à mesure de l'exploitation. Les volumes réalisés seront vérifiés au domicile des affouagistes. Le conseil municipal approuve ce nouveau règlement. Délibération votée à l'unanimité.

QUESTIONS DIVERSES

- COOPAGIR : le Maire a été sollicité par l'Association Coop Agir dont la Directrice est Mme Sylvie LAROCHE, pour accueillir des réfugiés dans notre commune dans le cadre de l'appel à projets de l'Etat. En 2016, le conseil municipal avait donné son accord de principe pour que l'association trouve des logements dans le parc privé sur la commune et s'occupe des dossiers administratifs et sociaux de ces réfugiés. A la demande de Coopagir, le Maire propose de renouveler cette opération. Le conseil municipal ne s'oppose pas à ce que des particuliers signent un bail avec coopagir pour l'accueil de réfugiés. Une lettre sera adressée à Coop Agir pour donner la décision de la commune. Le Maire précise qu'il n'est pas sûr que cette association soit retenue pour cet appel à projets au niveau national.
- Transfert de la compétence assainissement : la communauté d'agglomération a sollicité M. le Préfet pour une demande de dérogation concernant le transfert de la compétence assainissement initialement prévu le 1^{er} janvier 2018. Celui-ci a répondu qu'il était possible d'effectuer ce transfert au 1^{er} janvier 2020.
L'Association des Maires Ruraux de France demande que la compétence eau-assainissement soit laissée à l'appréciation des communes, dans l'intérêt des habitants et d'un prix raisonnable de l'eau. Elle propose une pétition en associant les membres du conseil municipal ainsi que la population. Le conseil municipal ne donne pas suite.
- L'Association des Maires Ruraux de France propose une délibération soutenant sa motion adoptée le 1^{er} octobre 2017 au congrès national de l'AMRF demandant de voter une loi en faveur des communes et de la Ruralité. Elle demande entre autres, de revoir la dotation allouée aux communes rurales qui est beaucoup plus faible que les communes urbaines. Le conseil municipal, après avoir eu lecture de la motion, approuve l'ensemble du contenu et s'associe solidairement à la démarche de l'AMRF en faveur d'une loi-cadre « commune et ruralité ».
- Station d'épuration de Dole-Choisey : une réunion du comité de suivi de la station a été organisée le 26 octobre dernier. Un programme pluriannuel d'actions doit être mis en place pour améliorer le fonctionnement du système d'assainissement par temps de pluie. Il est demandé aux communes concernées de faire un diagnostic de l'assainissement. Celui-ci doit avoir moins de 10 ans. Les branchements doivent être vérifiés depuis 2012 avec différentes côtes (profondeur, largeur, ...). Il est nécessaire de contribuer à ces démarches car les communes reçoivent des subventions de l'agence de l'eau qui pourraient être réduites ou supprimées si les conditions ne sont pas remplies. Le maire propose de faire un diagnostic sur la partie du village qui n'a pas encore été diagnostiquée. Cette étude sera réalisée par le bureau d'étude qui était déjà intervenu sur une partie du village. Il prendra contact avec Doléa pour avoir des explications sur les nouvelles normes des déversoirs d'orage.

INFORMATIONS DIVERSES

- L'Association des Maires de France nous fait part des décisions envisagées par le gouvernement en matière de finances locales : annulation sans préavis ni concertation d'un certain nombre de contrats aidés, baisse des ressources des organismes HLM et conséquences sur le financement des opérations de construction de nouveaux logements et rénovation urbaine, stabilisation de la DGF par rapport à 2017 mais les communes ne sont pas sûres de recevoir à l'identique la même dotation en 2018 qu'en 2017, le fonds départemental de péréquation de la taxe professionnelle est en baisse de 17%, etc...

Questions posées par les conseillers municipaux

- M. LANOY demande quand les illuminations seront installées. M. GINDRE informe que l'intervention avec la nacelle est normalement prévue fin de semaine prochaine. Cela dépendra de l'intensité du vent.
- M. GINDRE demande au responsable de la commission fleurissement si les employés doivent préparer les jardinières afin d'y planter des bulbes. L'employé communal ira chercher les bulbes et préparera les jardinières. Le conseil municipal était favorable à la plantation d'un Ginkgo Biloba dans le cadre d'agir pour le désarmement nucléaire. M. GINDRE propose trois sortes de plans. Le conseil municipal donne son accord pour planter un grand arbre vers le haras derrière le poste de refoulement.
- Mme GIET demande si les buis rue des vignes vont être arrachés. M. GINDRE lui confirme. Un décapage sera effectué pour y étaler des graviers afin d'obtenir un chemin doux.

Séance levée vers 22 H 55

Le Maire, G. FUMEY